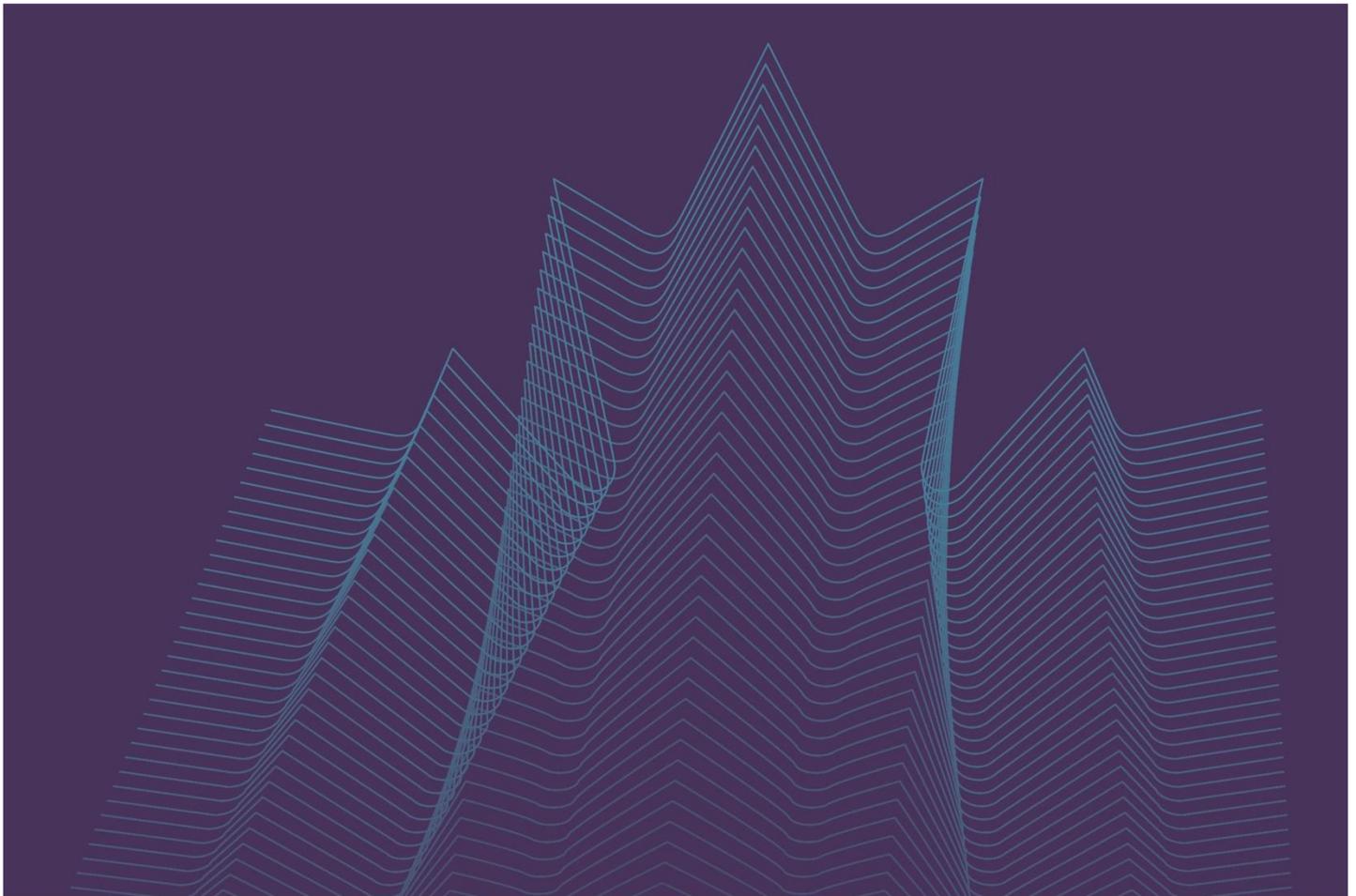




# Rapport financier trimestriel

---

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2024



# Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

## 1. Introduction

Le présent rapport trimestriel doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2024-2025. Il a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la [Directive du Conseil du Trésor sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

### 1.1 Pouvoirs et objectifs

L'École de la fonction publique du Canada (l'École) a été créée le 1er avril 2004, lors de l'entrée en vigueur des dispositions de la partie IV de la [Loi sur la modernisation de la fonction publique](#). L'École est un établissement public du portefeuille du Conseil du Trésor, et dont la mission est énoncée dans la [Loi sur l'École de la fonction publique du Canada](#).

Une description sommaire des programmes de l'École se trouve dans le [Plan ministériel 2024-2025](#).

### 1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'École accordées par le Parlement et celles utilisées par l'École, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2024-2025. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, [l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'École utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore assujettis à une comptabilité axée sur les dépenses.

### 1.3 Structure financière

L'École a une structure financière composée d'autorisations budgétaires votées pour les dépenses de programmes qui sont payées par les fonds du Trésor. De plus, l'École a des autorisations législatives pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ainsi qu'une autorisation législative pour les revenus disponibles.

# Rapport financier trimestriel

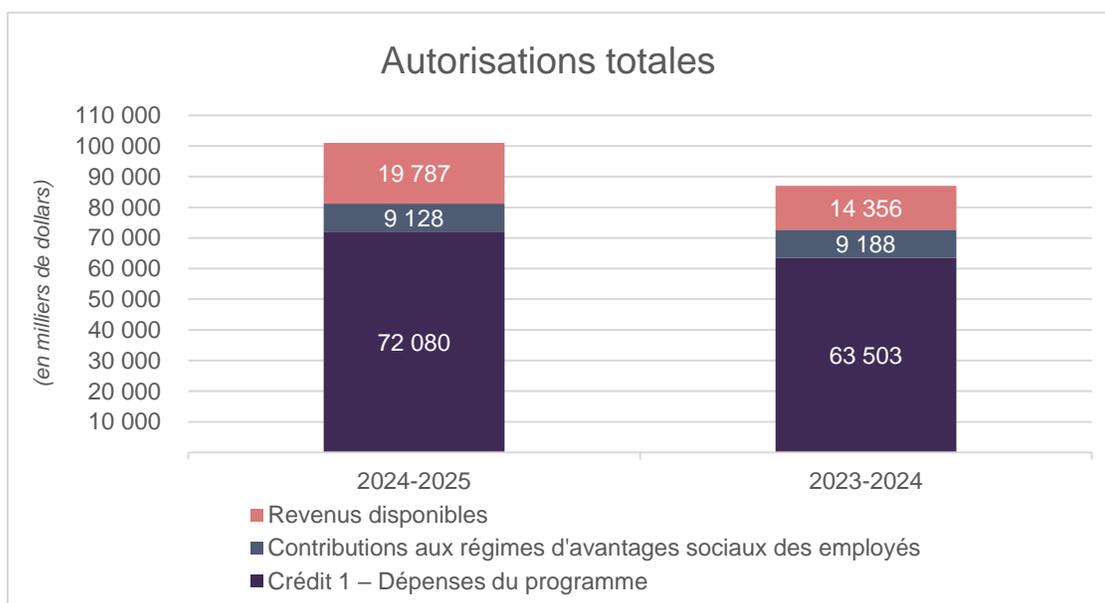
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

## 2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

### 2.1 Autorisations totales pour l'exercice 2024–2025

Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2024-2025 s'élève à 101,0 millions de dollars, dont 72,1 millions de dollars en autorisations votées et 28,9 millions de dollars en financement législatif. Les autorisations législatives de l'exercice 2024-2025 comprennent 11,4 millions de dollars de revenus disponibles prévus, 8,4 millions de dollars de revenus disponibles reportés de l'exercice précédent en vertu des dispositions du paragraphe 18 (2) de la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, et 9,1 millions de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés.

Le total des autorisations disponibles pour 2024-2025 a augmenté de 14,0 millions de dollars ou 16 % par rapport aux 87,0 millions de dollars disponibles pour l'exercice 2023-2024. L'écart est principalement attribuable à une augmentation de 8,6 millions de dollars de crédit voté et 5,4 millions des revenus disponibles prévus.



### 2.2 Dépenses prévues pour l'exercice 2024–2025

L'École prévoit des dépenses de 101,0 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025, dont 82,9 millions de dollars pour les salaires et avantages sociaux et 18,1 millions de dollars pour le fonctionnement et l'entretien. Comparativement au même trimestre de l'année dernière, il y a une augmentation des dépenses prévues de 14,0 millions de dollars principalement en raison d'une augmentation de 8,0 millions de dollars reliée à la mise à jour des taux de rémunération dans diverses conventions collectives renouvelées, 5,5 millions de dollars en locations pour compenser pour l'augmentation des licences pour les logiciels clients et 0,9 million de dollars en services professionnels et spéciaux principalement en raison du nouveau financement pour soutenir le Programme avancé en leadership, compensée par la diminution de 0,5 million de dollars dans l'acquisition de terrains et de bâtiments en raison du report de la rénovation du bureau de Toronto.

# Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

## 2.3 Dépenses pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Comparativement au même trimestre de l'année dernière, les dépenses ont augmenté de 1,2 million de dollars (20,2 millions de dollars contre 19,0 millions de dollars), principalement en raison de :

- Autres subventions et paiements : 0,7 million de dollars liés à la diminution des recouvrements auprès d'autres ministères pour les services administratifs ;
- Locations : 0,6 million de dollars liés à l'augmentation du nombre de licences pour les logiciels clients ; et
- Personnel : 0,2 million de dollars liés à la mise à jour des taux de rémunération dans diverses conventions collectives renouvelées.

Compensé par :

- Acquisition de machinerie et matériel : 0,3 million de dollars principalement attribuable à une diminution de l'acquisition de matériel informatique et de matériel de communication vidéo.

## 3. Risques et incertitudes

Afin de pouvoir atteindre ses objectifs, l'École doit offrir des produits d'apprentissage pertinents et de qualité, disposer de la technologie nécessaire pour pouvoir le faire et être en mesure de s'adapter aux priorités changeantes et aux besoins d'apprentissage. L'École gère ses ressources financières avec prudence afin d'y parvenir.

## 4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun autre changement en ce qui concerne le fonctionnement, le personnel et les programmes au cours du dernier trimestre.

Approuvé par

(version originale signée)

**Taki Sarantakis**  
Président

Le 7 août 2024

(version originale signée)

**Wendy Bullion-Winters**  
Vice-présidente, Direction générale d'appui  
organisationnel et Dirigeante principale des finances

Le 6 août 2024

## État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	72 080	17 923	17 923
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 128	2 282	2 282
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	19 787	-	-
<b>Autorisations totales</b>	<b>100 995</b>	<b>20 205</b>	<b>20 205</b>

(en milliers de dollars)	Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	63 503	16 735	16 735
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 188	2 297	2 297
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	14 356	-	-
<b>Autorisations totales</b>	<b>87 047</b>	<b>19 032</b>	<b>19 032</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

# Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

## Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
<b>Dépenses</b>						
Personnel	82 892	18 896	18 896	74 951	18 730	18 730
Transports et communications	716	96	96	667	143	143
Information	595	52	52	456	81	81
Services professionnels et spéciaux	7 438	1 051	1 051	6 497	1 097	1 097
Location	10 249	1 283	1 283	4 766	667	667
Services de réparation et d'entretien	202	5	5	155	5	5
Services publics, fournitures et approvisionnements	64	14	14	103	6	6
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	752	-	-	1 271	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	1 214	114	114	1 169	372	372
Autres subventions et paiements	(3 127)	(1 306)	(1 306)	(2 988)	(2 069)	(2 069)
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>100 995</b>	<b>20 205</b>	<b>20 205</b>	<b>87 047</b>	<b>19 032</b>	<b>19 032</b>